



LISTE DES DÉCISIONS

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Suite à la réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

Délibération n° <i>(le cas échéant)</i>	Examinée le	Objet	Précisions <i>(facultatives)</i>	Décisions
24-2023	9 juin 2023	Effacement rural Rue de Champvans : Transfert de crédits	Transfert de crédits	Validé
25-2023		Recrutement de personnel saisonnier	Recrutement de personnel saisonnier	Validé
26-2023		Elections sénatoriales : désignation des délégués communaux	Désignation des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023	Validé